

## Article paru le 1er avril 2021

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2021

# DISPOSITIF DE REPRISE GRATUITE DES DÉCHETS DE PRODUITS CHIMIQUES



omme nous l'annoncions dans le dernier numéro de Reflets & Nuances, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire entérinait au 1er janvier 2021 l'extension aux professionnels de la filière REP [« responsabilité élargie du pro-ducteur »] prévoyant la collecte gratuite, sous conditions, des déchets diffus spécifiques (DDS : c'est-à-dire les déchets de produits chimiques comprenant les peintures, enduits, colles, solvants, acides...), auparavant réservée aux ménages. Cette filière sera financée par le paiement par les fabricants d'une éco-contribution collectée par EcoDDS pour prendre en charge les déchets. Pierre-Olivier Charlemagne, directeur général d'EcoDDS, rappelle que les industriels payent l'éco contribution en fonction à la fois du tonnage vendu et de celui collecté. A titre informatif, et selon le barème applicable en 2021, l'éco contribution pour les peintures, vernis, lasures ou

#### Déploiement des points de reprise gratuite chez les distributeurs

dérivés est de 154.71 €/t.

A ce jour, 450 points de collecte sont déjà opérationnels au travers du dispositif REKUPO (dispositif totalement gratuit pour le déposant, en place chez les distributeurs) avec des bacs (caisse palette de 600l) pour la reprise des peintures acryliques, enduits en pâte et nouveauté 2021, les RPE. Certains points de reprise sont également équipés de bacs pour la récupération des peintures glycéro, colles et solvants. Ce dispositif deux flux est récent et pas encore très répandu sur tous les lieux de collecte.

Toutefois, la totalité des points de vente des industriels Zolpan et Couleurs de Tollens sont déjà équipés pour la reprise des produits non dangereux et, en ce qui concerne Comptoir Seigneurie, Allios et Jefco, le dispositif est en cours de déploiement.

Le déploiement est également en cours chez les indépendants [c'est-à-dire les adhérents de la FND - Fédération nationale de la décoration] avec 150 points de collecte supplémentaires à venir permettant ainsi de couvrir les réseaux intégrés et les indépendants.

Pour trouver ces différents points de collecte d'ores et déjà en place, vous pouvez consulter la carte en ligne sur le site EcoDDS.

Le réseau EcoDDS compte 700 entreprises adhérentes dont une centaine de fabricants de peinture, colles et mastics. Quelque 33 000 tonnes de peintures ont été collectées en 2020 et EcoDDS espère attendre 40 000 tonnes d'ici 2024.

Le Conseil d'administration du 11 mars a reçu Pierre-Olivier Charlemagne, directeur général d'EcoDDS, venu présenter le dispositif de reprise gratuite des déchets de produits chimiques pour les entreprises, dans le cadre de l'extension de la REP DDS.



Rappelons que même si certains distributeurs ne vendent qu'une seule marque, ils sont néanmoins obligés de récupérer tous les pots de peintures et ce, quelle que soit la marque.

#### Déchèteries publiques et bacs de récupération chez les « grands comptes »

Deux autres solutions de collecte existent. Les artisans peuvent bénéficier d'une reprise gratuite des DDS dans les déchèteries publiques qui accueillent les professionnels et partenaires d'EcoDDS. Il existe sur le territoire national 3300 déchèteries municipales dont 75 à 80 % qui acceptent les artisans. Vous retrouverez ces déchèteries partenaires sur le site EcoDDS.

Enfin, EcoDDS peut mettre en place sur demande des bacs de récupération chez les « grands comptes ». Sont concernées les entreprises qui réalisent en moyenne de 4 à 5M € CA annuel. EcoDDS installera gratuitement entre 6 et 12 bacs (de 600l chacun) et effectuera les rotations gratuitement sur appel.

Plus d'informations sur les points de collecte sur https://www.ecodds.com/ecodds/le-dispositif-decollecte-rekupo/

#### VIE SYNDICALE



### REMISE DU PRIX DE LA NORMALISATION BNTEC 2020

Les prix de la normalisation du BNTEC ont été remis le 27 février et parmi les lauréats, Yann Rivière (dirigeant de l'entreprise éponyme et membre du Bureau de l'UMPF-FFB), récompensé pour ses travaux sur le NF DTU 53.12.

La remise des prix a eu lieu à l'occasion des Rencontres du BNTEC 2020. Au programme : une présentation du bilan d'activité 2020, du programme 2021 et un rappel des orientations 2020-2022.

Ces rencontres se sont conclues par une table ronde : « Vivre les normes : le Règlement sur les produits de construction dans le quotidien des acteurs ».

